Rapports Article 29 LEC 2024



Quel niveau de conformité sur les enjeux de biodiversité et de risques ESG ?

Ornella Di Iorio

Victoria Martins

EthiFinance



Sommaire

I. Contexte réglementaire

II. Présentation et méthodologie

III. Résultats

IV. Conclusions

V. Annexes

© Copyright EthiFinance 2024

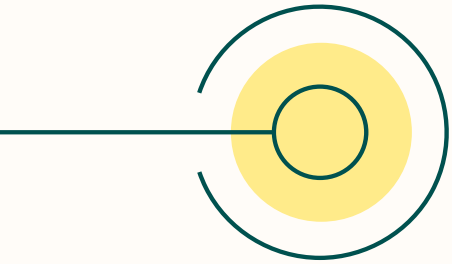
01

Contexte réglementaire



Article 29
Loi Energie Climat (LEC)

L'article 29 de la Loi Énergie-Climat (Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat) détaille les obligations de transparence pour les acteurs financiers français ou opérant en France, en matière de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans leurs investissements.



Cet article impose notamment aux établissements financiers ayant plus de 500 millions d'euros de bilan ou d'encours de publier au plus tard le 30 juin de chaque année (ou dans les six mois suivant la clôture de l'exercice) une série d'informations portant sur :

- Leur stratégie d'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement
- Leur contribution à la transition énergétique et écologique (alignement à la Taxonomie Verte Européenne, à l'Accord de Paris et à la Convention sur la Diversité Biologique)
- L'intégration de critères ESG dans la gestion des risques

Cette réglementation vise à renforcer la transparence et à promouvoir la finance durable en incitant les acteurs financiers à intégrer les impacts environnementaux et sociaux dans leurs décisions d'investissement.

Elle donne aussi la possibilité aux acteurs financiers, qui ne sont pas en mesure de respecter leurs obligations, d'en expliquer les raisons (*comply or explain*), tout en établissant un plan d'amélioration continue assorti d'un calendrier et d'objectifs.

L'article 29 de la Loi Energie-Climat s'aligne sur la réglementation européenne tout en allant au-delà de ses exigences.

Contenu et structure de l'Article 29 LEC

II-1	Toute Entité	Distinction par classe d'actifs
II-2		Transparence sur la prise en compte des principales incidences négatives (SFDR[1])
III-1		Démarche générale de l'entité
III-2	Entités ayant plus de 500 m€ de bilan ou d'encours	Moyens internes
III-3		Gouvernance
III-4		Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou des gérants
III-5		Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles
III-6	Entités ayant plus de 500 m€ de bilan ou d'encours et fonds ayant plus de 500 m€ d'encours	Stratégie d'alignement avec les Accords de Paris
III-7		Stratégie d'alignement avec la Convention sur la Diversité Biologique
III-8		Intégration des risques ESG dans la gestion des risques
III-8B		Respect des critères méthodologiques dans la prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques
III-9		Mesures d'amélioration et actions correctrices

[1]Sustainable Finance Disclosure Regulation, règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 concernant les informations à fournir en matière de développement durable dans le secteur des services financiers.

© Copyright EthiFinance 2024

02

Présentation et méthodologie



Présentation de l'étude

EthiFinance présente la première édition de son étude *"Rapports Article 29 LEC 2024 - Quel niveau de conformité sur les enjeux de biodiversité et de risques ESG ?"* consacrée à la prise en compte par les investisseurs des enjeux de biodiversité et d'intégration des critères ESG dans la gestion des risques au sein de leurs rapports Article 29 LEC 2024, portant sur l'exercice 2023.

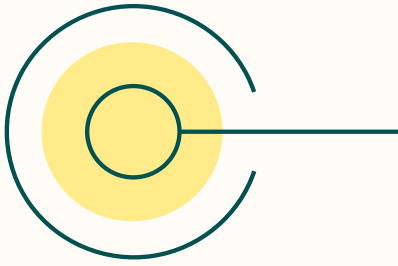
Les lacunes des publications sur les enjeux de biodiversité et d'intégration des critères ESG dans la gestion des risques ayant été soulignées par l'ADEME en 2023 et 2024, nous avons décidé d'approfondir l'analyse sur ces sujets qui représentent un défi majeur pour les acteurs financiers, en particulier pour ceux de plus petite taille.

L'échantillon analysé au sein de cette étude est constitué de 235 établissements financiers (sociétés de gestion de portefeuille, assurances, mutuelles, établissements de crédit, fonds de retraite, etc.) gérant de larges gammes d'actifs. Ces 235 établissements gèrent ou détiennent chacun plus de 500 millions d'euros d'actifs, et les rapports analysés ont tous été publiés sur le *Climate Transparency Hub* (ADEME) au 30 juin 2024. Ainsi, les rapports ayant été publiés après le 30 juin 2024 n'ont pas été ajoutés à l'échantillon.

Méthodologie (1/2)

L'analyse a été réalisée à partir d'un référentiel d'évaluation composé de cinq critères, repris directement des sections 7, 8 et 8 bis de la réglementation, portant sur les enjeux de biodiversité et d'intégration des critères ESG dans la gestion des risques :

- Une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité
- La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité
- La communication sur la distinction entre les risques émanant des impacts et des dépendances sur/à la biodiversité
- La publication de l'estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG identifiés
- La communication sur l'utilisation de plusieurs scénarios sur les risques liés au changement climatique



L'étude se base uniquement sur les informations disponibles au sein des rapports Article 29 LEC publiés par les entités en 2024.

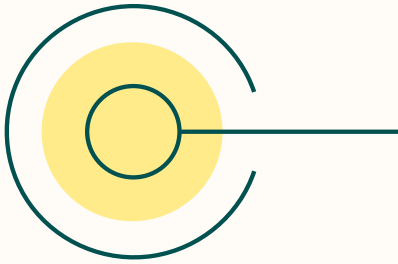
EthiFinance a attribué aux acteurs un score de maturité dans la prise en compte de chacun des cinq critères analysés. Cela a permis de classer leurs niveaux de performance dans les catégories suivantes :

- **Faible** : score par critère de 0/100
- **Intermédiaire** : score par critère de 25/100
- **Avancé** : score par critère de 75/100
- **Excellent** : score par critère de 100/100

Méthodologie (2/2)

En règle générale :

- Une performance **faible** indique un manque d'information ou d'information pertinente sur le critère analysé.
- Une performance **intermédiaire** indique que l'acteur ne répond pas à la demande réglementaire sur le sujet analysé, mais un plan d'amélioration est détaillé.
- Une performance **avancée** indique une réponse règlementaire satisfaisante bien qu'incomplète.
- Une performance **excellente** correspond à une réponse détaillée à la réglementation.



Les attendus sur chaque critère ainsi que les niveaux de scoring sont détaillés en Annexe.

A noter : cette classification porte uniquement sur certains éléments des sections 7, 8 et 8 bis de l'article 29 LEC. Le score obtenu n'a pas pour but de qualifier le rapport Article 29 LEC publié dans son entièreté.

Disclaimer : dans la partie « Résultats », toute incohérence dans la somme des données composant les graphiques présentés est le résultat de chiffres arrondis.

Focus sur les sections 7, 8 et 8 bis

EthiFinance a choisi de concentrer son analyse des Rapports Article 29 LEC 2024 sur les enjeux clés de prise en compte de la **biodiversité** (section 7), et **d'intégration des critères ESG dans la gestion des risques** (sections 8 et 8 bis). Le contenu exhaustif de ces sections est présenté en Annexe.

7° - Informations sur la **stratégie d'alignement** avec les **objectifs de long terme liés à la biodiversité**, assortie à des **objectifs** chiffrés à horizon 2030

1. Une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité
2. La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité

8° - Informations sur les démarches de **prise en compte des critères ESG** dans la **gestion des risques**

1. Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG identifiés et de la proportion des actifs exposés

8° bis –Respect de certains **critères méthodologiques** dans la publication des informations mentionnées au 8°

1. Les risques liés au changement climatique (notamment, communication sur les scénarios climatiques utilisés et leurs caractéristiques)
2. Les risques liés à la biodiversité (notamment, distinction impact/dépendance)

© Copyright EthiFinance 2024

03

Résultats

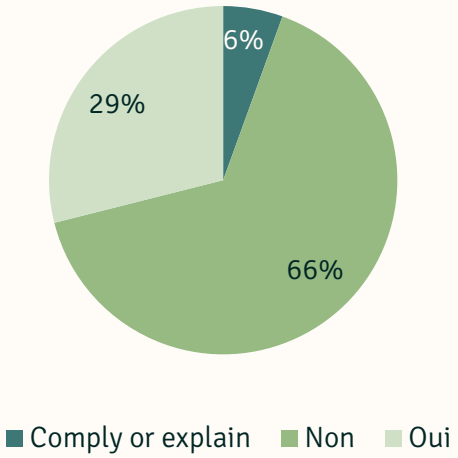


Biodiversité

Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

Ce qui est attendu :

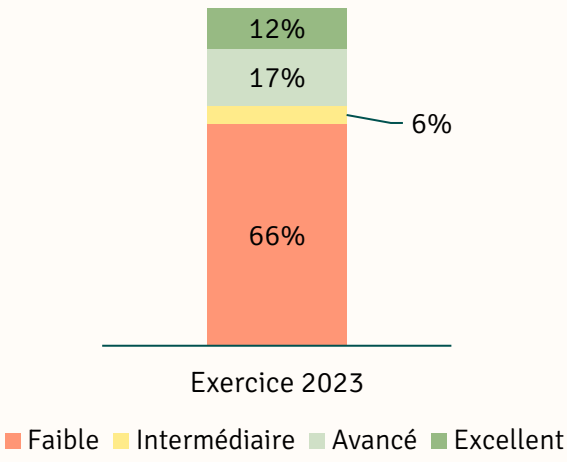
L'entité a analysé les **pressions** exercées par ses investissements sur la **biodiversité**, telles que la destruction et l'artificialisation des milieux naturels, la surexploitation des ressources naturelles, le changement climatique, la pollution et la propagation d'espèces envahissantes. Elle évalue également les **impacts négatifs de ces pressions**, à travers une approche sectorielle et spatialisée. L'entité identifie les **services écosystémiques et les actifs du capital naturel** qui sont affectés par ces impacts et pressions.



72% des établissements financiers étudiés ne publient pas d'analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité. Parmi eux, 6% ne publient pas les informations requises mais s'engagent à travers un plan d'amélioration continue sur le critère.

Parmi les acteurs qui communiquent sur le sujet, 12% le font de manière complète et 17% publient une analyse sans spécifier les services écosystémiques et actifs du capital naturel affectés.

Répartition des entités selon leur niveau de transparence

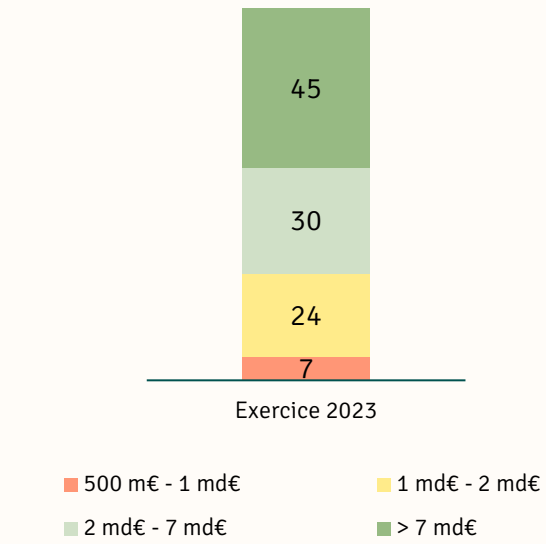


© Copyright EthiFinance 2024

Biodiversité

Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

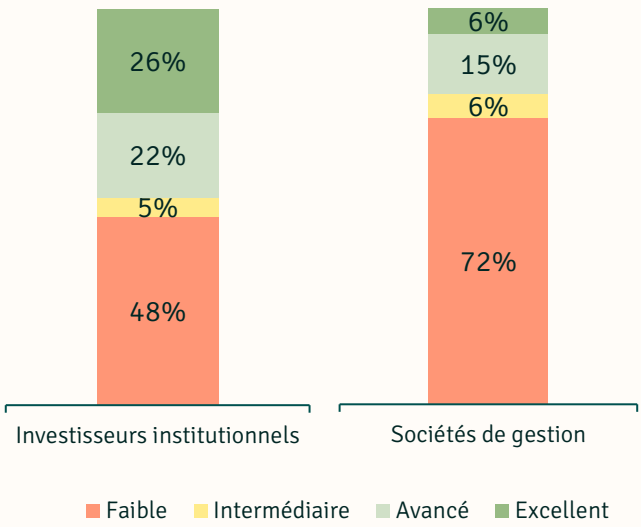
Répartition des performances en fonction du montant d'actifs gérés



Les acteurs de plus grande taille obtiennent le meilleur niveau de performance, en comparaison avec les acteurs de petite taille, bien que le score moyen reste limité (45/100). Ceci témoigne de l'*effet de taille* associé à la conformité des acteurs en matière de biodiversité.

Les investisseurs institutionnels sont davantage représentés dans les niveaux de transparence "Avancé" et "Excellent" (26% et 22%), ce qui montre une prise en compte plus poussée des enjeux de biodiversité par rapport aux sociétés de gestion.

Répartition des types d'acteurs – Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité



© Copyright EthiFinance 2024

Biodiversité

Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

Répartition des types d'acteurs par tranche de montants d'actifs sous gestion



Un **effet de taille** majeur est observé. En particulier, les acteurs gérant entre 500 millions et 1 milliard d'euros d'actifs, qu'il s'agisse d'investisseurs institutionnels ou de sociétés de gestion, comptent au moins 80% d'acteurs ne publiant pas d'analyse de leur contribution à la réduction des impacts et pressions sur la biodiversité. Malgré les disparités, dans toutes les tranches, les **investisseurs institutionnels démontrent une meilleure prise en compte** du sujet par rapport aux sociétés de gestion.

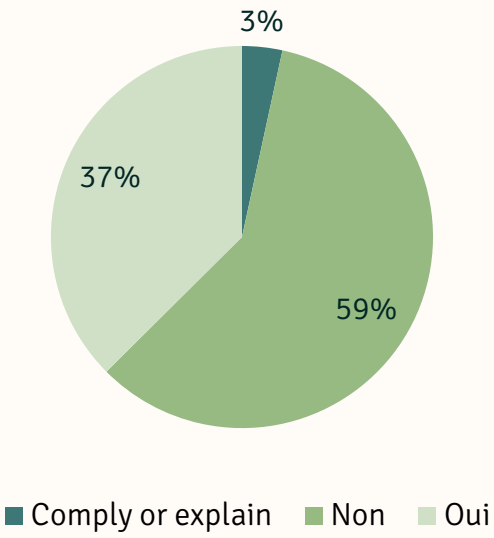
© Copyright EthiFinance 2024

Biodiversité

Mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité

Ce qui est attendu :

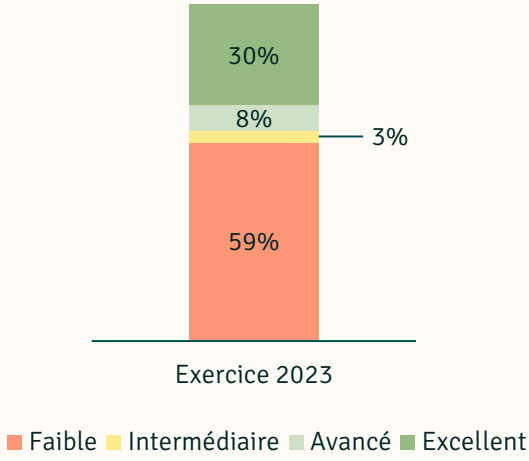
L'entité fait mention de l'appui sur une **analyse quantitative de ses impacts biodiversité** via une **empreinte biodiversité**. L'empreinte prend en compte les principales pressions sur la biodiversité et les indicateurs de pressions peuvent être traduits en indicateurs d'impact.



37% des établissements financiers étudiés mentionnent l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité. Ce résultat, bien que pouvant être amélioré, représente le meilleur niveau de transparence parmi tous les sujets analysés.

30% des acteurs présentent un excellent niveau de performance sur cette exigence réglementaire : ils mentionnent l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité en publiant la méthodologie associée et/ou la provenance des données utilisées.

Répartition des entités selon leur niveau de transparence

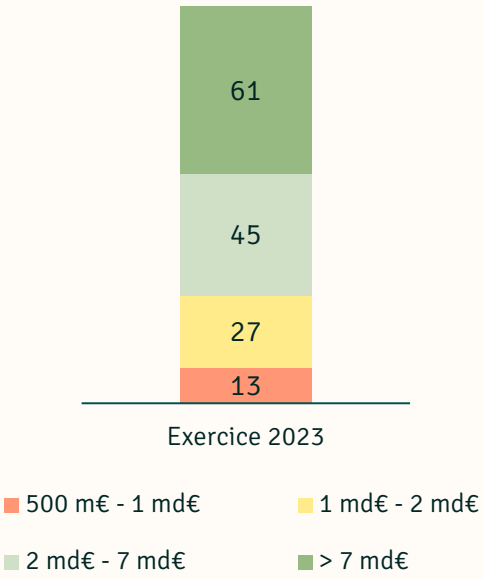


© Copyright EthiFinance 2024

Biodiversité

Mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité

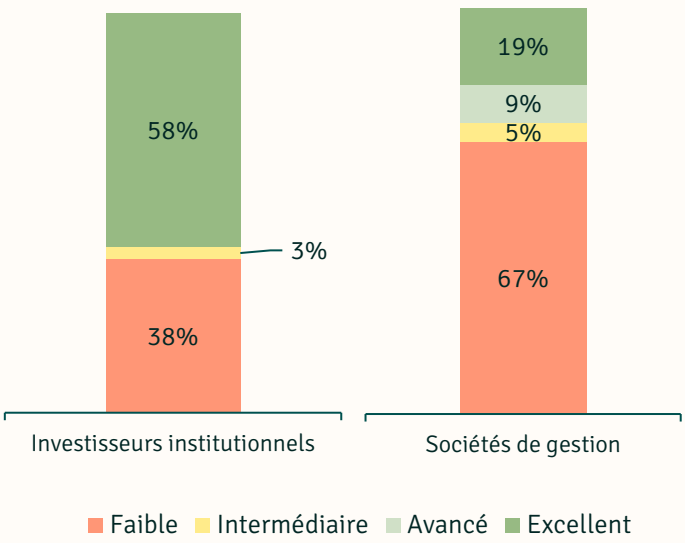
Répartition des performances en fonction du montant d'actifs gérés



La mention de l'appui sur un indicateur biodiversité constitue le critère sur lequel les acteurs sont les plus performants en termes de transparence. Notamment, les acteurs de plus grande taille obtiennent un score de performance très satisfaisant.

Au niveau consolidé, la majorité des investisseurs institutionnels fait preuve d'une performance excellente (58% contre 19% pour les sociétés de gestion).

Répartition des types d'acteurs – Mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité

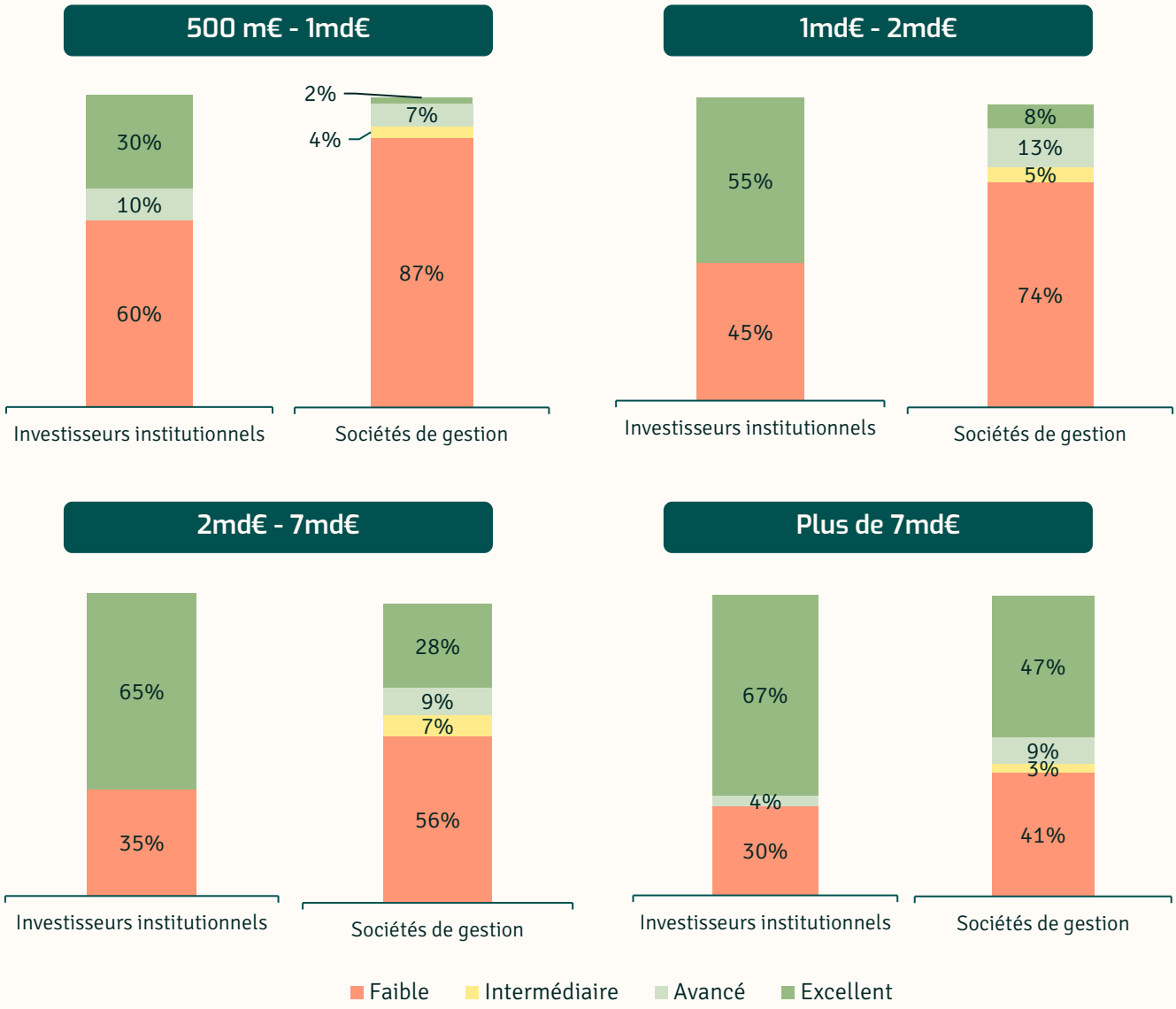


© Copyright EthiFinance 2024

Biodiversité

Mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité

Répartition des types d'acteurs par tranche de montants d'actifs sous gestion



Un **effet de taille** majeur est observé au sein des rapports Article 29 LEC 2024 en matière de mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité. On note que, pour tous les acteurs, la part présentant un niveau de transparence faible diminue en même temps que la taille des acteurs progresse. Les **investisseurs institutionnels démontrent une meilleure prise en compte** du sujet par rapport aux sociétés de gestion.

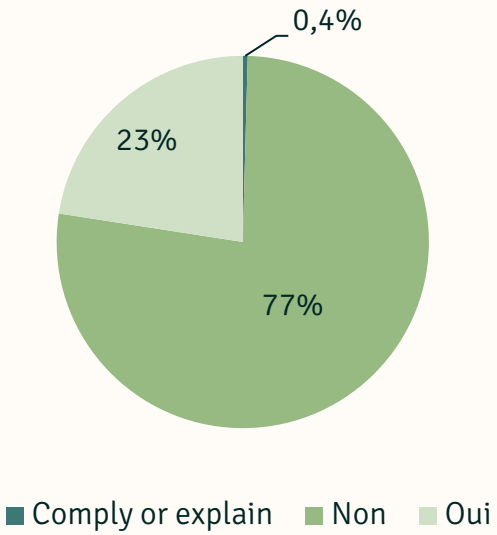
© Copyright EthiFinance 2024

Risques ESG

Distinction entre les risques émanant des impacts et des dépendances sur/à la biodiversité

Ce qui est attendu :

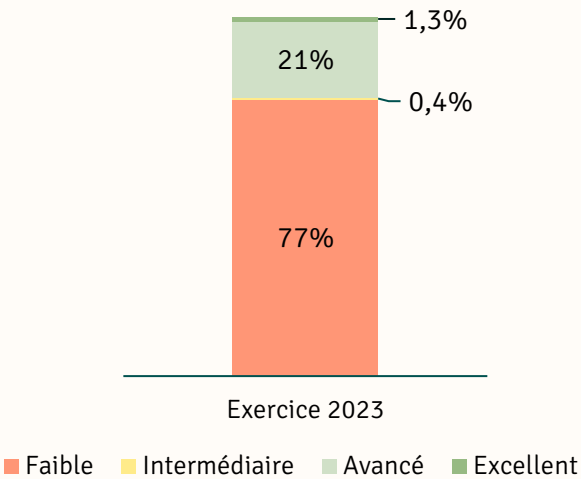
L'entité doit distinguer les **risques liés à la biodiversité** en deux catégories : ceux issus des **impacts** de sa stratégie d'investissement et ceux liés à la **dépendance** de ses actifs à la biodiversité. Pour chaque risque, l'entité doit préciser la **chaîne de valeur** concernée et indiquer si le risque est spécifique à un **secteur** ou à une **zone géographique**.



77% des établissements financiers étudiés ne distinguent pas les risques émanant des impacts et dépendances à la biodiversité. Cette part inclut 0,4% d'entités qui n'ont pas publié les informations nécessaires, mais ont respecté le principe du *comply or explain.*

En matière de distinction des risques émanant des impacts et dépendances à la biodiversité, 77% des établissements étudiés n'en font pas mention, alors que 21% présentent un niveau de transparence avancé sur cette exigence réglementaire. Les niveaux de transparence excellents sont limités à seulement 1,3% des acteurs. Enfin, 0,4% des acteurs présentent un niveau de transparence intermédiaire.

Répartition des entités selon leur niveau de transparence

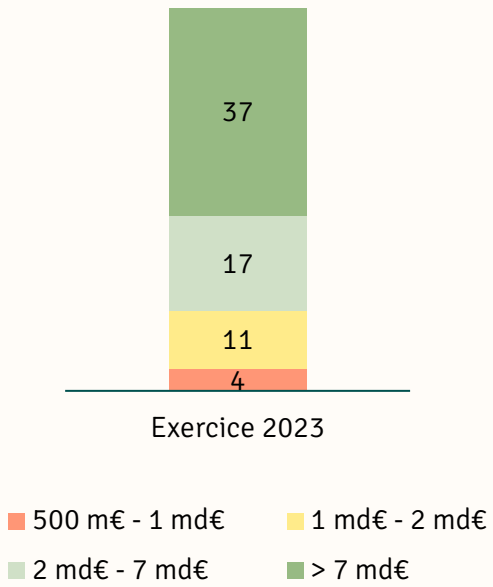


© Copyright EthiFinance 2024

Risques ESG

Distinction entre les risques émanant des impacts et des dépendances sur/à la biodiversité

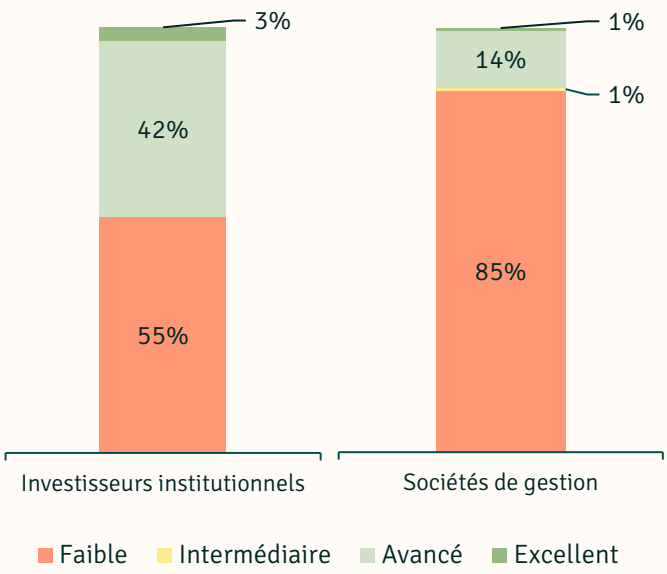
Répartition des performances en fonction du montant d'actifs gérés



Les entités gérant plus de 7 milliards d'euros d'actifs sont celles qui obtiennent la meilleure performance sur cet enjeu, bien que les scores obtenus en moyenne restent insuffisants (37/100). A l'inverse, les entités gérant entre 500 millions et 1 milliard d'euros d'actifs ne distinguent pas, pour la majorité, les risques émanant des impacts et dépendances à la biodiversité.

Les sociétés de gestion se distinguent comme enregistrant les plus faibles niveaux de transparence en matière de distinction entre les risques émanant des impacts et dépendances à la biodiversité. Cela concerne 85% des rapports de sociétés de gestion étudiés.

Répartition des types d'acteurs – Distinction impacts/dépendances



© Copyright EthiFinance 2024

Risques ESG

Distinction entre les risques émanant des impacts et des dépendances sur/à la biodiversité

Répartition des types d'acteurs par tranche de montants d'actifs sous gestion



La presque totalité des sociétés de gestion gérant entre 500 millions et 1 milliard d'euros d'actifs, est classée comme ayant un faible niveau de transparence sur ce critère. Malgré les efforts de certaines institutions pour quantifier l'empreinte biodiversité, la large majorité des sociétés de gestion n'effectue pas de distinction claire entre les risques associés aux impacts sur la biodiversité et ceux liés à leur dépendance aux services écosystémiques. La même difficulté est observée pour les investisseurs institutionnels à l'exception de la tranche gérant plus de 7 milliards d'euros d'actifs.

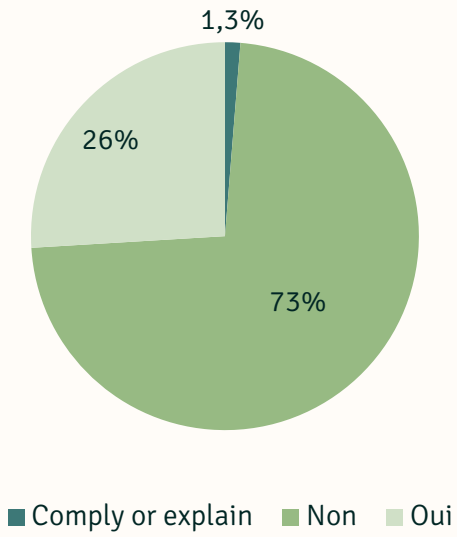
© Copyright EthiFinance 2024

Risques ESG

Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG identifiés

Ce qui est attendu :

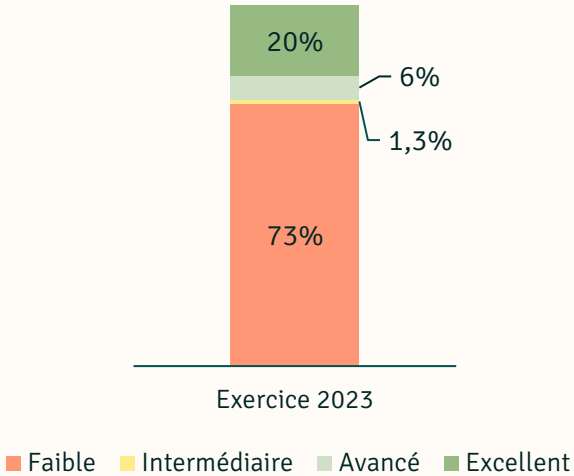
L'entité doit **estimer quantitativement l'impact financier** des principaux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), ainsi que la proportion d'actifs exposés, en précisant l'horizon temporel de ces impacts. Cela inclut **l'impact sur la valorisation du portefeuille**. Si une déclaration qualitative est fournie, l'entité doit expliquer les difficultés rencontrées pour quantifier ces impacts et les mesures prévues pour améliorer cette évaluation.



74% des établissements financiers étudiés n'estiment pas l'impact financier de leurs risques en matière de durabilité. Cette part inclut 1,3% d'entités qui n'ont pas publié l'information requise, mais ont respecté le principe du *comply or explain.*

73% des établissements étudiés se classent dans la catégorie « Faible » quand il s'agit d'estimer l'impact financier des risques ESG. 20% se positionnent comme « Excellents » sur cette exigence réglementaire, ayant *a minima* publié l'impact des risques ESG sur la valorisation du portefeuille.

Répartition des entités selon leur niveau de transparence

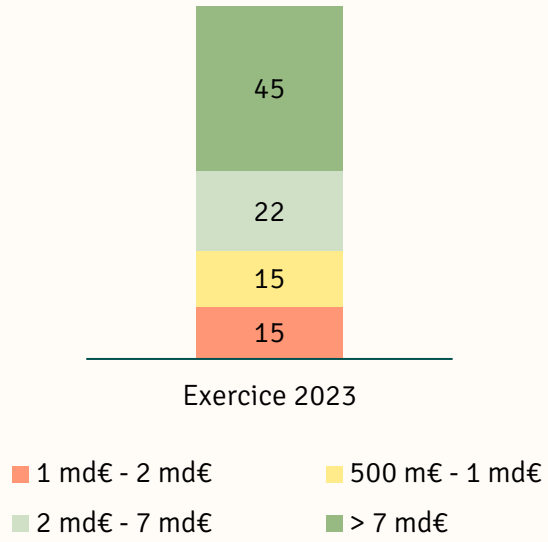


© Copyright EthiFinance 2024

Risques ESG

Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG identifiés

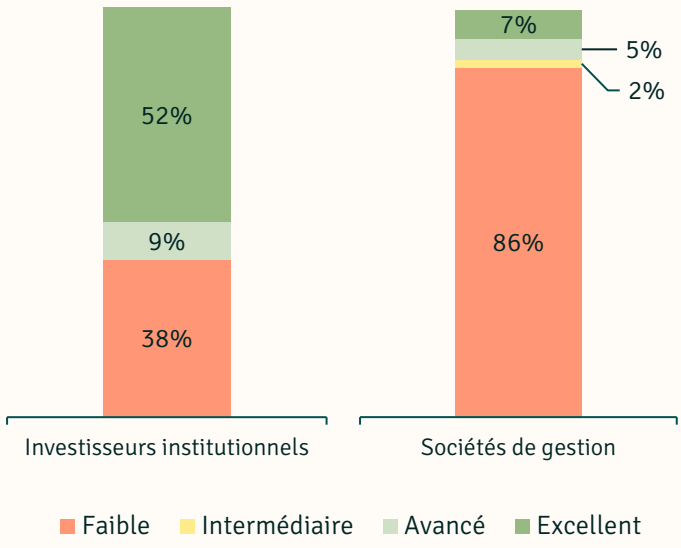
Répartition des performances en fonction du montant d'actifs gérés



Sur ce critère, on note une disparité moindre entre les performances obtenues par les acteurs de grande et plus petite taille. Toutefois, les acteurs gérant plus de 7 milliards d'euros d'actifs présentent un niveau de performance plus élevé, montrant une meilleure prise en compte du sujet de l'impact financier des risques ESG.

Les investisseurs institutionnels se distinguent comme enregistrant le plus de rapports présentant un niveau de transparence avancé ou excellent (61%) en matière d'estimation de l'impact financier des risques ESG. A l'inverse, 86% des sociétés de gestion ont un niveau de transparence faible sur cet enjeu.

Répartition des types d'acteurs – Impact financier des risques ESG

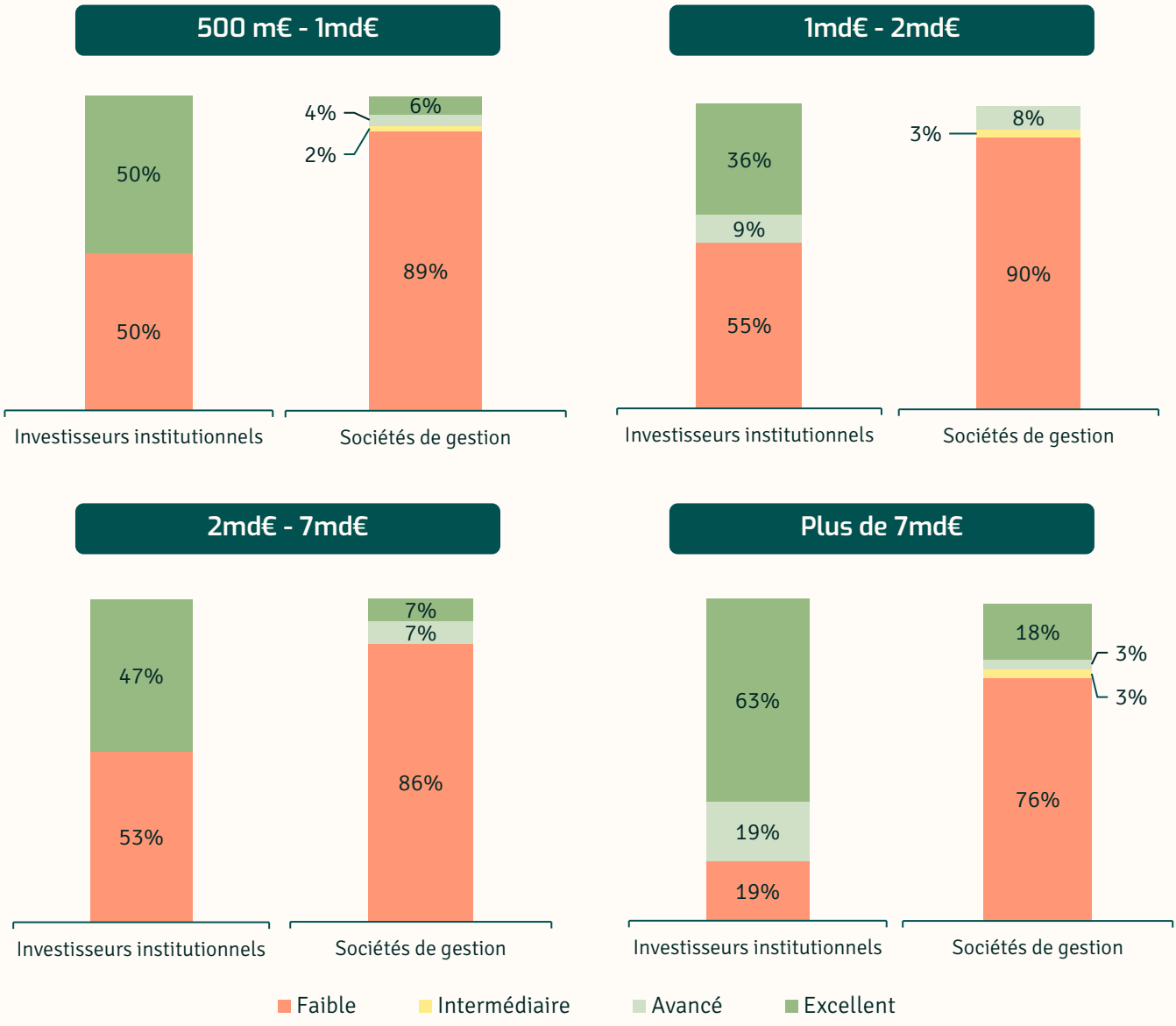


© Copyright EthiFinance 2024

Risques ESG

Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG identifiés

Répartition des types d'acteurs par tranche de montants d'actifs sous gestion



Au moins 76% des sociétés de gestion, toutes tailles confondues, ne publient aucune estimation de l'impact financier des risques ESG *(« effet acteur »)*. Toutefois, 63% des investisseurs institutionnels gérant plus de 7 milliards d'euros partagent cette information, y compris l'impact sur la valorisation de leur portefeuille. Les investisseurs gérant moins d'un milliard d'euros d'actifs sont également 50% à publier ces données, montrant une prise en compte notable de ces enjeux, même au sein des plus petites structures.

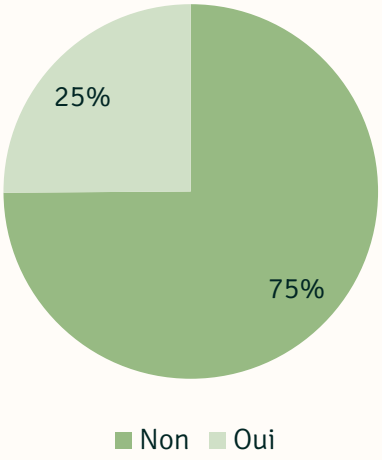
© Copyright EthiFinance 2024

Risques ESG

Risques liés au changement climatique - Utilisation de plusieurs scénarios et leur description

Ce qui est attendu :

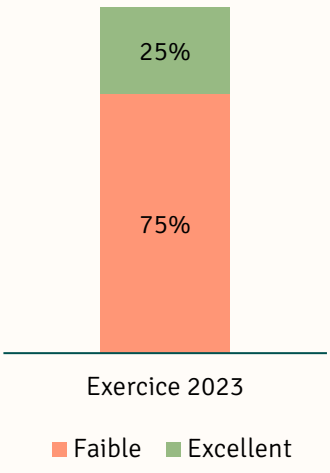
L'entité doit communiquer sur **l'utilisation de plusieurs scénarios climatiques**, incluant **au moins un scénario à 1,5°C ou 2°C** et un **scénario de transition tendanciel ou désordonné**, en tenant compte des contributions nationales des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies. Les scénarios doivent être décrits en détail, avec leurs caractéristiques et hypothèses. En ce qui concerne les risques physiques, l'entité doit décrire comment elle intègre des **informations sur l'exposition, la sensibilité, l'adaptation et la capacité d'adaptation de ses investissements dans la chaîne de valeur.**



75% des établissements financiers étudiés n'utilisent pas de scénario climatique dans leur évaluation des risques environnementaux. Aucun des acteurs ne publie un plan d'amélioration continue à ce sujet.

Concernant l'utilisation de scénarios climatiques, 75% des établissements étudiés se classent dans la catégorie « Faible », tandis que 25% se distinguent comme ayant un niveau de transparence excellent pour cette exigence réglementaire.

Répartition des entités selon leur niveau de transparence

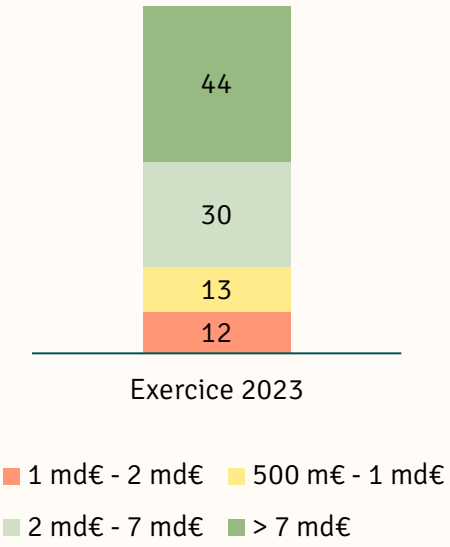


© Copyright EthiFinance 2024

Risques ESG

Risques liés au changement climatique - Utilisation de plusieurs scénarios et leur description

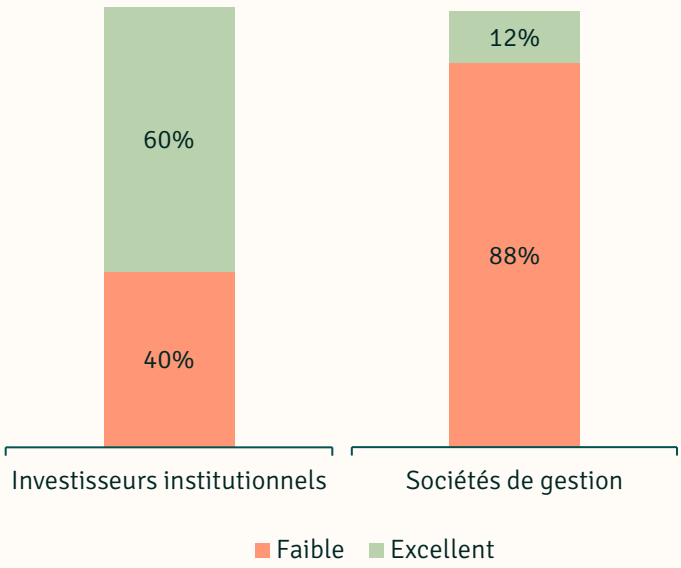
Répartition des performances en fonction du montant d'actifs gérés



Pour bien évaluer et gérer les risques financiers liés au climat, il est essentiel d'utiliser un scénario de réchauffement de 1,5°C ou 2°C, alignant ainsi la gestion des risques avec les objectifs des Accords de Paris. On constate que les acteurs de plus petite taille peinent à communiquer sur le sujet, impliquant une performance moyenne faible sur cet enjeu.

Les sociétés de gestion affichent le plus faible niveau de transparence sur l'utilisation de scénarios climatiques pour la gestion des risques, avec 88% dans la catégorie de transparence « Faible ». En revanche, la majorité des investisseurs institutionnels atteignent un niveau de transparence « Excellent » sur ce sujet.

Répartition des types d'acteurs – Utilisation d'un scénario climatique



© Copyright EthiFinance 2024

Risques ESG

Risques liés au changement climatique - Utilisation de plusieurs scénarios et leur description

Répartition des types d'acteurs par tranche de montants d'actifs sous gestion



L'utilisation de scénarios climatiques est particulièrement mise en avant par les acteurs financiers gérant plus de 2 milliards d'euros d'actifs. En particulier, alors que 76% des sociétés de gestion gérant pus de 7 milliards d'euros d'actifs ne publient pas cette information, on constate que 70% des investisseurs institutionnels de taille similaire communiquent sur l'utilisation de scénarios climatiques dans leur gestion des risques environnementaux.

© Copyright EthiFinance 2024

04

Conclusions



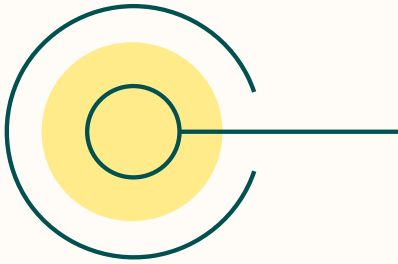
Biodiversité et Risques ESG : des défis encore ouverts

Biodiversité :

- Les acteurs montrent une meilleure transparence et qualité de reporting pour la mesure de *l'empreinte biodiversité* que pour *l'analyse détaillée des pressions et impacts* sur celle-ci. Cependant, pour ces deux aspects, moins de la moitié des acteurs font preuve de transparence. Sur chaque critère respectivement, 59% et 66% des établissements financiers ne sont pas conformes à la réglementation.

Risques ESG :

- L'enjeu qui représente le plus grand défi est la *distinction entre les risques émanant des impacts et des dépendances sur/à la biodiversité*. Sur cet enjeu, moins d'un tiers des acteurs fait preuve de transparence, et l'exhaustivité des reporting des acteurs les plus performants est moindre (score moyen de 37/100). En somme, sur ce critère, 77% des établissements financiers ne sont pas conformes à la réglementation.
- La performance sur les enjeux de *l'estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG* et sur les *risques liés au changement climatique* traduit des résultats similaires. Sur chacun de ces deux critères respectivement, 73% et 75% des établissements financiers ne sont pas conformes à la réglementation.



Tous enjeux confondus :

- Un *effet acteur* est présent : les investisseurs institutionnels étudiés font preuve de plus de transparence que les sociétés de gestion.
- Un *effet de taille* est observé : pour les plus petits acteurs, se conformer à la réglementation représente un défi majeur.
- Un manque généralisé de *plan d'amélioration continue* (*comply or explain*) qui engagerait les acteurs sur le chemin de la conformité à la loi est constaté.

05

Annexes



Article 29 LEC : sections 7, 8 et 8 bis

7° - Informations sur la **stratégie d'alignement** avec les **objectifs de long terme liés à la biodiversité**, assorties à des **objectifs** chiffrés à horizon 2030

1. Une mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992
2. Une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité
3. La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité

8° - Informations sur les démarches de **prise en compte des critères ESG** dans la **gestion des risques**

1. Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG
2. Une description des principaux risques ESG pris en compte et analysés
3. Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques
4. Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques ESG pris en compte
5. Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG identifiés et de la proportion des actifs exposés
6. Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats

© Copyright EthiFinance 2024

8° bis – Pour la publication des informations mentionnées au 8°, l'entité s'assure que la prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques respecte certains **critères méthodologiques**

1. La qualité des données utilisées (détails sur les méthodologies utilisées)
2. Les risques liés au changement climatique (notamment, communication sur les scénarios climatiques utilisés et leurs caractéristiques)
3. Les risques liés à la biodiversité (notamment, distinction impact/dépendance)

© Copyright EthiFinance 2024

Méthodologie approfondie (1/2)

Pour chaque critère analysé , les attendus sont les suivants.

Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité :

- 0/100 : pas d'analyse publiée
- 25/100 : l'entité a appliqué le principe du *Comply or explain*
- 75/100 : l'entité a publié une analyse de sa contribution à la réduction de ses principales pressions et impacts sur la biodiversité, sans identifier les services écosystémiques et actifs du capital naturel affectés
- 100/100 : l'entité a publié une analyse de sa contribution à la réduction de ses principales pressions et impacts sur la biodiversité, en identifiant les services écosystémiques et actifs du capital naturel affectés

Mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité :

- 0/100 : pas d'information publiée
- 25/100 : l'entité a appliqué le principe du *Comply or explain*
- 75/100 : l'entité mentionne l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité
- 100/100 : l'entité mentionne l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité, en publiant la méthodologie associée et/ou en précisant d'où proviennent les données

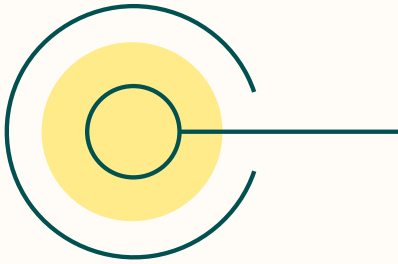
Distinction entre les risques émanant des impacts et des dépendances sur/à la biodiversité :

- 0/100 : pas d'information publiée
- 25/100 : l'entité a appliqué le principe du *Comply or explain*
- 75/100 : l'entité fait une distinction entre les risques émanant des impacts et des dépendances sur/à la biodiversité
- 100/100 : l'entité fait une distinction entre les risques émanant des impacts et des dépendances sur/à la biodiversité, et publie le périmètre de la chaîne de valeur retenu

Méthodologie approfondie (2/2)

Estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG identifiés :

- 0/100 : pas d'analyse publiée
- 25/100 : l'entité a appliqué le principe du *Comply or explain*
- 75/100 : l'entité publie l'estimation de l'impact financier des risques ESG sur au moins un pilier E, S ou G, la proportion des actifs exposés, l'horizon de temps associé **ou** les mesures envisagées pour apprécier l'impact
- 100/100 : l'entité publie au moins l'impact sur la valorisation du portefeuille



Risques liés au changement climatique - Utilisation de plusieurs scénarios et leur description :

- 0/100 : pas d'information publiée
- 25/100 : l'entité a appliqué le principe du *Comply or explain*
- 100/100 : l'entité communique sur le fait qu'elle utilise un scénario climatique (le niveau de détail varie en fonction des rapports – le scénario utilisé est majoritairement un scénario 1,5°C ou 2°C)